

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

4 octobre 2016



L'an deux mille seize, le quatre octobre, à vingt heures quinze, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Saint Didier, légalement convoqués par courrier en date du 29 septembre 2016, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil en Mairie de St Didier sous la présidence de Madame Solène ESPITALIE, Vice-Présidente.

Etaient présents :

ALLIE Geneviève, CARDOUAT Dominique, CARRET Frédérique, CHAUPIN Florence, DANOS Jean-Pierre, DI PIETRO Nicole, EON Sylviane, ESPITALIE Solène, PELLERIN Sylvia, PHILIBERT Bernard, PREVOT Chantal, RAYNAUD Michel.

Absents Excusés :

BOUILLOT Patrick donne pouvoir à Frédérique CARRET
GOAVEC Patrice
NATALE Marie-Anne donne pouvoir à Chantal PREVOT
VEVE Gilles donne pouvoir à Solène ESPITALIE

La séance est ouverte à 20h15.

Le procès-verbal de la séance précédente en date du 31 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Sylvia PELLERIN est élue secrétaire de séance.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTION N° 1 – Décisions du Président prises en application du décret n°95 – 562 du 6 mai 1995

Rapporteur : Frédérique CARRET

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, portant délégation au Président du CCAS dans certains domaines ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration accordant délégation au Président ;

Les décisions suivantes ont été prises :

2016/06

Une aide d'urgence sous forme de bons d'achats (alimentation et carburant) non remboursable, est accordée à une saint-didiéroise, pour un montant total de 90€.

2016/07

Une aide d'urgence sous forme de bons d'achats (alimentation) non remboursable, est accordée à un saint-didiérois, pour un montant de 162€.

QUESTION N° 2 – Tarifs pour la sortie au zoo de Barben

Rapporteur : Frédérique CARRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le CCAS organise une sortie au zoo de Barben le 13 octobre 2016, il convient d'en délibérer les tarifs de manière à ce que les recettes puissent être encaissées.

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

APPROUVE les tarifs de la sortie au Zoo de Barben mentionnés ci-dessous :

- 20 euros pour les saint-didierois
- 25 euros pour les personnes non domiciliées à Saint-Didier

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Question sur les inscriptions à la sortie : pour combien de personnes minimum la sortie est-elle maintenue ? La sortie sera annulée si moins de 20 personnes sont inscrites. La date limite d'inscription est fixée au 10/10/2016.

QUESTION N° 3 – Tarifs pour le repas de Noël

Rapporteur : Frédérique CARRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le CCAS organise un repas de Noël en fin d'année, il convient d'en délibérer les tarifs de manière à ce que les recettes puissent être encaissées.

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

APPROUVE les tarifs du repas de Noël mentionnés ci-dessous :

- 15 euros pour les saint-didierois imposables
- 7.5 euros pour les saint-didierois non imposables
- 20 euros pour les personnes non domiciliées à Saint-Didier

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTION N° 4 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet « Je prends soin de moi »

Rapporteur : Frédérique CARRET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Afin de maintenir le capital santé des aînés et entretenir leur corps et leur moral hebdomadairement, un projet « je prends soin de moi » est envisagé. Les objectifs du projet sont :

- Proposer une activité permettant de soustraire les retraités à leur quotidien routinier
- Rompre l'isolement des retraités et recréer du lien entre eux.

Des ateliers de prévention seniors seront proposés par la CARSAT (12 séances). Et par la suite, en fonction de l'adhésion et du bilan, une pérennisation de ces ateliers sur le long terme est envisagée afin de maintenir cette activité de soin au quotidien.

L'intervenant choisi s'appliquera à apprendre aux participants des exercices reproductibles dans la vie quotidienne à la maison ou en extérieur faciles à pratiquer de façon autonome. Un animateur spécialisé dans la gymnastique adaptée aux personnes âgées proposera des séances une fois par semaine pour un groupe de 12 à 15 personnes maximum sur 41 semaines ou plus.

Par la suite, des ateliers sur la cuisine équilibrée, de la gymnastique cérébrale... animés par d'autres animateurs pourront être proposés afin de varier les activités.

Considérant l'intérêt du projet « Je prends soin de moi », il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 50%, soit 3500 euros auprès du Conseil Départemental du Vaucluse pour la réalisation de ce projet.

**Le Conseil d'Administration,
A l'unanimité,**

APPROUVE la demande de subventions pour le projet « Je prends soin de moi » à hauteur de 50%, soit 3500 euros auprès du Conseil Départemental du Vaucluse pour la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la demande de subventions et à prendre toutes dispositions pour faire réaliser ce projet.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Questions diverses :

Madame ESPITALIE informe les membres du Conseil d'administration de sa démission du Conseil municipal et par conséquent du Conseil d'administration du CCAS. Un courrier motivé sera envoyé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h heures.

La secrétaire de séance,

La Vice-présidente du C.C.A.S.

Sylvia PELLERIN

Solène ESPITALIE